

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 7
- présents 2
- votants 5
- absents
- exclus

De la commune de LA FAJOLLE

Séance du 14 décembre 2020 à 14 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. SAN FRANCISCO MARC

Étaient présents :

FREU Françoise, CASTEL Jacqueline,
GONZALEZ Nicole, VINUESA - Mondragon Marc

Étaient excusés :

DESCOUS René, CANET André

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

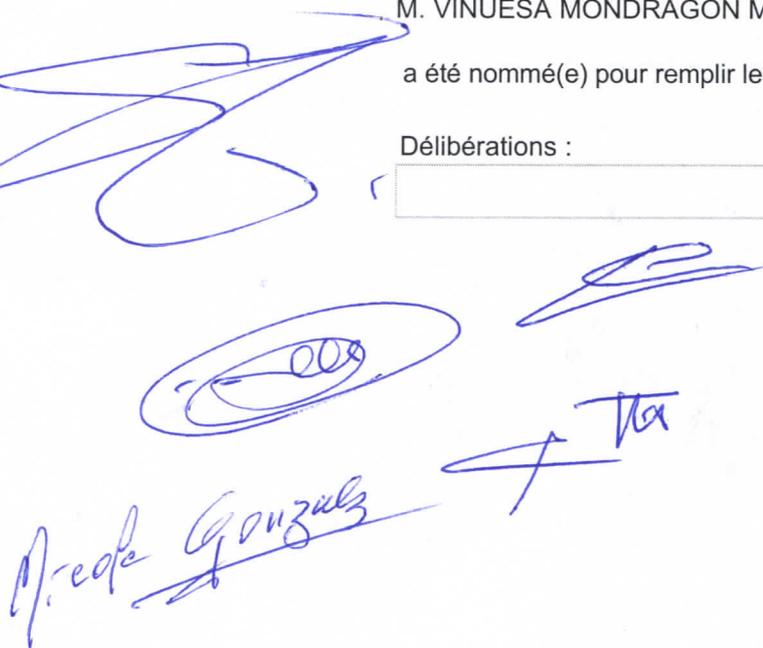
Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

M. VINUESA MONDRAGON Marc

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le .

Fait à LA FAJOLLE, le 14 décembre 2020

I. Vote des taux de l'agence de l'eau .

• Taux Redevance des Réseaux de collecte reste identique à 2020 soit 0,15 €/m³ .

• Taux pollution domestique de 0,27 à 0,28 €/m²

POUR = 5 contre = 0 Abs = 0

II - ONF : coupe de bois .

Ne pas exploiter parcelle 10 et 11 pour cause d'inaccessibilité ;

POUR = 5 contre = 0 abs = 0

III. Assurances statutaires

Suite à l'appel d'offre du centre de gestion pour les assurances statutaires, il y a lieu de prendre une délibération pour acter le nouvel assureur (CNP) et de signer la convention.

POUR = 5 contre = 0 Abs = 0

IV - Suppression du SEA

Il y a lieu d'annuler la première délibération n° et d'en prendre une nouvelle avec la date pour laquelle les comptes du SEA seront clôturés soit au 31/12/2021

POUR = 5 contre = 0 abs = 0

V - SEA : DM opération d'ordre

Il y a lieu d'équilibrer l'opération d'ordre au 68 11
POUR 0,55 centimes

POUR = contre Abs =

VI - Commune = DM ouverture du programme "achat d'un ordinateur".

suite au changement d'ordinateur, il y a lieu d'ouvrir le programme à prendre de la forêt cinéraire.

Pour = 5 contre = 0 abs = 0

VII - AFPA = changement siège social.

Transfert du siège social à la Fajolle.

• Pour = 5 contre = 0 Abs = 0

VIII - Questions diverses.

- ARdre à sortir du Rebuty → appartient à l'ONF.
le SNACH a été contacté pour le faire.
- Forêt cinéraire = en attente de la base juridique pour la création.
- Renouveaulement terre saine zero phyto.